

LES PROBLEMES DE LA MISE EN VALEUR DU CENTRE ET DU SUD DE LA TUNISIE

Cette étude a fait l'objet d'un exposé à la réunion tenue le 9 mars 1955 par l' « Association Tunisienne pour l'Accroissement de la Productivité ». Elle constitue une excellente mise au point des problèmes que pose la mise en valeur des immenses terres du Centre et du Sud, et des solutions que le Paysanat, chef de file de cette œuvre nécessaire, s'applique à faire passer dans les faits. L'étude de M. Cuny souligne bien le caractère complexe de l'agriculture dans ces régions où le troupeau, l'arbre et la céréale irriguée par les crues, sont les éléments, presque toujours inséparables, de la vie et du progrès économique.

M. Cuny a également mis l'accent sur les difficultés de cette œuvre qui est « un problème humain, car il s'agit de changer l'homme et son mode de vie ». Problème difficile, mais dont la solution est nécessaire : en face d'une population qui s'accroît sans cesse, ces régions du Centre et du Sud, vouées depuis des siècles au nomadisme, constituent la grande réserve de mise en valeur. En ce sens, c'est là, pour une grande part, que se jouera dans les vingt ans qui viennent le destin de la Tunisie.

* * *

L'opinion publique tunisienne dont l'attention était principalement attirée par les problèmes de politique locale, semble actuellement prendre conscience des questions économiques et sociales qui se posent à la Régence depuis plusieurs décades et qui se posent maintenant avec une acuité, chaque jour accrue par le déphasage entre la démographie et la production.

DEMOGRAPHIE ET PRODUCTION

L'augmentation très rapide de la population n'a pas été suivie d'une augmentation corrélative des lieux de consommation : les événements politiques de ces dernières années ont provoqué un grave marasme dans le commerce et dans toute l'économie du pays. La sécheresse et l'invasion des sauterelles risquaient d'accroître encore la misère endémique des masses rurales.

Ce problème économique et social, s'il se pose aujourd'hui avec une acuité alarmante du fait de cette conjoncture néfaste, n'est pas nouveau;

— il s'agit de procurer des ressources suffisantes à une population qui s'accroît chaque année de 70.000 âmes;

— il s'agit d'enrayer l'exode des ruraux vers les centres urbains à la recherche d'un gagne-pain hypothétique, vers les centres urbains où ils grossissent la masse des désœuvrés et les déracinés et où ils constituent un élément instable et dangereux. Il s'agit d'augmenter la production dans ces régions mêmes où la population vit dans un dénuement presque total et ne subsiste souvent que par la charité de l'Etat, par les distributions de vivres et par les chantiers d'assistance.

La Tunisie est un pays économiquement mal équilibré; les ressources de son sous-sol ne s'exportent que grâce à des artifices; ses possibilités d'industrialisation sont très limitées. Seules ses possibilités agricoles restent susceptibles d'un large développement.

S'il est peu probable que ces possibilités agricoles permettent jamais à la Tunisie de se classer parmi les pays riches, du moins leur développement permettra-t-il non seulement de nourrir normalement sa population, mais encore d'élever sensiblement son niveau de vie.

Faut-il rappeler que l'Ifrikia Romaine portait, d'après les historiens, une population très supérieure aux 3.500.000 d'aujourd'hui, 12 millions pour les plus optimistes, 8 millions pour les plus sévères. En admettant que la Province antique déborde assez largement des limites de la Régence sur le Constantinois, on peut raisonnablement retenir que le territoire tunisien actuel nourrissait au bas mot 5 à 6 millions d'âmes, grâce à un pays totalement mis en valeur. L'on retrouve d'ailleurs dans le Centre et le Sud, outre des ruines de grandes villes comme Thélepte, Sbeitla, Gights et d'autres, des vestiges de petites cités rurales dans des régions reculées actuellement désertiques; on retrouve jusqu'au Sud de Gafsa d'un côté, jusqu'à Médenine et Ben-Gardane de l'autre des restes de barages, des portiques à huile, des puits, des citernes, des terrasses de plantation et quantité d'autres vestiges agricoles.

Etat de fait et objectif à atteindre

Après cette digression historique, quels sont donc ces problèmes que posent la mise en valeur et l'exploitation des terres du Centre et du Sud ? L'attention est fixée aujourd'hui sur ces régions et à juste titre, mais je crois devoir signaler en passant que d'autres problèmes sociaux d'amélioration rurale se posent également dans le Nord et le Nord-Ouest et également même dans le Sahel.

Notre exposé se limite aux régions Centre et Sud qui présentent grossièrement les mêmes caractéristique climatiques et pluviométriques : au sud de la Dorsale, de Djebibina à la limite du Caïdat de Zaghwan (porte du Sud), à Ben-Gardane, et de Tadjerouine à Tozeur, les immensités de la steppe et des plateaux sont peu pro-

ductives, la grande masse des fellahs et des bédouins vivent au bord de la misère, à un niveau de vie extrêmement bas; essentiellement pasteurs, ils labourent sommairement lorsqu'il pleut en automne, sèment avec des semences d'emprunt et font une récolte payante une fois sur 5 ou 6 ans. Ils se déplacent à la recherche de travaux saisonniers (cueillette des olives, travaux agricoles divers); leur capital, leur troupeau, vit sur des pâturages maigres et surtout mal exploités; ils sont décimés par les disettes périodiques :

— Presque chaque année, ils sont obligés de transhumer à la recherche de pâtures, tantôt vers le Nord, tantôt vers le Sud;

— Et une bonne partie de la population ne subsiste que grâce à la charité ouverte ou déguisée de l'Etat; le geste récent de la France a permis d'ouvrir des chantiers de lutte contre le chômage mais les chantiers d'assistance par le travail ont existé depuis bien longtemps.

En face de cette situation, l'objectif à atteindre est défini par des termes que l'on retrouve couramment depuis la guerre : fixation des fellahs au sol, accession à la propriété privée, élévation du niveau de vie, plein emploi de la main-d'œuvre rurale, augmentation de la production, mise en valeur. Ce sont les poncifs du Paysan-nat, depuis 20 ans que cette notion est apparue. En un mot, faire du bédouin instable et famélique, de ce terrien inadapté à sa terre, un paysan vivant de cette terre.

Les difficultés sont nombreuses et d'importance. Les cultures riches, intensives, sont limitées aux seules zones qui peuvent être irriguées par les eaux des forages. Elles sont l'exception. Il ne reste que la culture extensive. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que la mise en valeur la plus rentable et la plus adaptée aux conditions naturelles est la culture arbustive : il faut planter des arbres partout où cela est possible, car tous les terrains ne sont pas favorables. Et la mise en valeur par l'arbre doit se poursuivre en même temps que l'amélioration des céréales traditionnelles et en même temps que l'organisation rationnelle de l'Élevage.

LES PROBLEMES POSES PAR LA MISE EN VALEUR

Mais l'arbre qui transformera l'économie et la physionomie de ces régions pose les problèmes suivants :

1° dans ces régions qui ne reçoivent qu'une pluviométrie insuffisante et incertaine, il faut de l'eau pour démarrer la plantation; il faut arroser pendant 2 à 3 ans; puis, la résistance des arbres plantés justifie ensuite l'appellation de culture sèche.

Ceci pose le **problème de l'Eau**.

2° la culture arbustive, culture pérenne par opposition aux céréales saisonnières et à l'élevage mobile, nécessite une stabilité juridique de la propriété, une sécurité juridique de l'exploitant du fonds.

Ceci pose le **problème Foncier**.

3° l'arbre nécessite un long effort stable, et un investissement

de 12 à 15 ans en capital et en travail. Car l'olivier, spéculation la plus intéressante, ne rapporte qu'au bout de 12 à 15 ans en sec; il est vrai que d'autres cultures arbustives intercalaires peuvent rapporter au bout de 6 à 8 ans. Mais il n'en demeure pas moins que pour des gens sans ressources et même couramment endettés se pose le **problème Financier**.

Et celui-ci repose à nouveau le problème foncier, le problème de l'assise foncière consolidée qui est la base du crédit agricole.

4° L'on n'invente pas la culture de l'arbre. Les gens de ces régions, pasteurs et céréaliculteurs d'occasion ne sont pas familiarisés avec la culture arbustive. Ils sont axés sur le troupeau. L'arbre n'est pas d'un rapport immédiat, il nécessite des travaux de plantation, des arrosages, des soins, des façons de la terre, des tailles. Il faut apprendre tout cela et apprendre à aimer l'arbre. L'arbre est incompatible avec le troupeau qui, s'il subsiste dans les plantations, aura vite fait de saccager les arbres. L'arbre nécessite une stabilité presque totale de l'arboriculteur qui ne devra plus transhumer.

Ceci pose à la fois le **problème culturel** et par ailleurs le problème humain de conversion, d'éducation et de discipline.

Ce problème culturel est un problème humain, car il s'agit de changer l'homme et son mode de vie.

Tous ces problèmes révélés et posés : eau - problème foncier - problème financier - question de mise en culture, problèmes humains d'éducation, de travail, de discipline et aussi de subsistance - **tous ces problèmes exigent des solutions qui les résolvent tous ensemble. Car ils forment un tout.**

Ces solutions existent, elles ont été appliquées et ont donné des résultats tangibles. Ces solutions découlent de l'expérience du Paysannat, des expériences pratiquées en Tunisie depuis la fin de la guerre. Il n'y a guère que 10 ans qu'elles se poursuivent, mais de ces 10 années de tâtonnements et d'empirisme se dégagent des formules valables, une doctrine qui s'affirme, avec des moyens répondant à tous les besoins. Ce sont ces solutions que je vais exposer; je précise qu'elles sont l'œuvre des divers Services du Ministère de l'Agriculture et des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance et ont l'accord de la Direction du Plan qui assure le financement de la mise en valeur sur les crédits provenant du Fonds de Modernisation et d'Equiperment.

Les problèmes ont été sériés pour les besoins de l'exposé. De même pour l'exposé, les solutions seront également sériées. Mais elles s'imbriquent, se recourent, se rejoignent et concourent au même but. Elles forment un tout cohérent, et ont toutes le même caractère humain. Car on ne fait rien en agriculture sans l'agriculteur, sans le fellah, sans l'homme; l'on ne pourra mettre en valeur ces régions que par les individus, avec les individus, qu'en s'adressant aux individus, qu'avec l'accord, l'adhésion, la participation des individus. Ces solutions sont humaines de même que les difficultés à résoudre sont humaines.

LE PROBLEME FONCIER

A l'arrivée de la France en Tunisie, la situation juridique était extrêmement confuse, la sécurité qu'a apportée le Protectorat a permis assez rapidement une délimitation générale des terres qui a été entreprise dès 1902. Elle a affecté les terres collectives et les habous; les terres de nature incertaine ont été classées comme terres domaniales, appartenant au Beylik.

Après, l'Etat est descendu dans le détail et a cherché à asseoir les individus sur les terres qu'ils occupaient.

Terres Habous

Les terres appartenant à des fondations religieuses, les terres habous, constituaient des biens de main morte, sur lesquelles vivaient des occupants sans base juridique. Il fallait mobiliser ces terres pour en permettre l'exploitation.

Dans les régions qui nous occupent, les Habous couvrent 800.000 ha. Certains sont immenses — le habous de Sidi Amor bou Hadjela, à lui seul, a une superficie de 97.000 ha.; celui de Sidi Mehedeb, sur les Caïdats de Sfax et de la Skhira, 293.000 ha. Dans le seul Caïdat de Kairouan, les terres habous représentent 240.000 ha.

Le décret de 1913 a permis la mobilisation de ces terres par le canal de la **mise à enzel** sans enchères au profit des occupants; le décret de 1923 a étendu ces dispositions aux dévolutaires des habous, mais à condition que ces derniers assurent l'exploitation directe des lots qui leur seraient cédés à enzel.

A l'heure actuelle, 600.000 ha. environ sont soumis à la procédure de mise à enzel. Cette législation a été appliquée et 220.000 ha. sont aujourd'hui totalement apurés.

Les caractéristiques de cette législation sont les suivantes :

1° Les terres attribuées à enzel aux occupants ou dévolutaires le sont sous condition de mise en valeur : jusqu'à ce que cette condition soit remplie et constatée, le debi-enzeliste n'est que propriétaire sous condition résolutoire.

Les attributaires n'étaient pas propriétaires parfaits; ils étaient propriétaires en puissance. Ils ne seront propriétaires parfaits que lorsque cette condition de mise en valeur aura été réalisée. Ils ne peuvent pas bénéficier du crédit agricole.

2° Les terres attribuées sont inaliénables pendant 15 ans ou 20 ans; délai imposé avant que l'enzel puisse être racheté par le debi-enzeliste.

Terres collectives

Pour les terres collectives de tribus, l'Etat a poursuivi ses efforts dans le même sens, de la clarification et de l'individualisation de la propriété. Il a résolu cette question d'apurement foncier dans les Territoires Militaires du Sud par un décret de 1918, mais il a fallu

attendre 1935 pour voir sortir un texte semblable pour les terres collectives dans les Territoires Civils.

L'étendue de ces terres collectives est énorme, mais il ne faut pas se laisser trop impressionner par ces chiffres. Dans les Territoires Militaires du Sud, elles représentent 4.500.000 ha., mais 2.500.000 ha. sont du désert, 1.500.000 ha. ne sont utilisables que comme parcours à chameaux et 500.000 ha. seulement sont utilisables pour des fins agricoles. Dans les Territoires Civils, les terres collectives couvrent environ 1.200.000 ha. sur lesquels 700.000 ha. sont des djebels, des zones à alfa ou des pâturages extensifs; 500.000 ha. environ sont cultivables, surtout dans le caïdat des Hammama.

Les textes de 1918 et 1935 ont les mêmes caractéristiques semblables à celles des décrets d'apurement foncier des habous, à savoir :

1° l'attribution des lots par les Conseils de Gestion des tribus aux membres de ces tribus est assortie de la même condition de mise en valeur, les attributaires ne sont également que des propriétaires sous condition résolutoire, des propriétaires imparfaits qui ne peuvent accéder au crédit agricole;

2° les terres de tribus sont inaliénables sauf dans certaines conditions spéciales, au profit d'autres membres de la même tribu.

L'apurement foncier des terres collectives a été appliqué dans les Territoires Militaires du Sud; des délimitations entre tribus couvrent environ 1.000.000 d'hectares et garantissent les terres de ces tribus à l'égard des tiers. Dans les Territoires Civils, 60.000 ha. environ ont été apurés et distribués en propriété privative

Terres domaniales

Pour le Domaine de l'Etat, les terres domaniales, qui couvrent près de 600.000 hectares dans ces régions, leur lotissement a été réglé par des législations successives qui s'échelonnent de 1920 à 1948.

Là encore, nous retrouvons les mêmes caractéristiques encore plus accentuées : 1° les attributaires de lots ne sont qu'attributaires sous condition; à l'attribution, ils ne sont que locataires avec promesse de vente, et cette promesse de vente ne se réalisera que s'ils ont satisfait à la condition de mise en valeur; ce n'est qu'après constatation de cet effort qu'ils bénéficieront d'un contrat de vente qui ne pourra donner naissance à un titre de propriété parfait qu'après entier paiement. Ils ne peuvent donc pas, eux non plus, obtenir de crédit agricole;

2° les lots sont incessibles pendant 20 ans sans autorisation.

La quasi totalité des terres domaniales a été allotie.

Données générales sur le problème foncier

Des caractéristiques générales de ces solutions d'apurement foncier l'on constate que si l'Etat s'est préoccupé d'octroyer aux possesseurs de la terre une sécurité juridique à l'égard des tiers, il

avait déjà en arrière-pensée la mise en valeur de ces régions puisqu'il met à toutes les attributions une condition commune, la condition de mise en valeur. En cela d'ailleurs, il ne fait que respecter le principe du droit coranique qui veut que « la terre appartienne à celui qui la vivifie ». L'Etat manifeste déjà son souci de fixer les gens au sol et de leur procurer des ressources en leur donnant de la terre à cultiver.

Mais s'il leur a donné de la terre, l'Etat ne leur a pas donné les moyens de respecter leurs engagements, de remplir les obligations qu'il leur imposait. Ces possesseurs sous condition, ces propriétaires en puissance n'ont pas, dans la grande majorité des cas, fait l'effort exigé d'eux parce qu'ils n'en avaient pas les moyens. Ils n'ont pas mis en valeur leurs lots, faute de ressources personnelles, faute de crédit, faute d'encadrement et faute de discipline aussi.

Les conclusions qui s'imposent, c'est que :

1° il faut mettre à la disposition de ces gens les moyens de tenir leurs obligations et lorsque ces moyens auront été accordés, il faudra une autorité capable de faire respecter les engagements;

2° sans sous-estimer le problème foncier, ce n'est pas le problème fondamental de la mise en valeur : il faut un effort financier de l'Etat, il faut un encadrement technique et un encadrement administratif pour amener les gens à fournir leur effort et il faut les convertir.

De cet exposé, il ressort deux constatations :

a) les **solutions existent, les textes également**. Dans chaque cas, c'est une sorte de cadastration adaptée à chaque nature de terres; les procédures mises au point par le Service Foncier représentent une organisation administrative qui répond parfaitement aux besoins.

Pour accélérer le rythme de l'apurement foncier, le Service Topographique ne pouvant suffire à la tâche, l'on a décidé, grâce aux crédits du Plan de Modernisation et d'Equipement, de faire appel à des Sociétés privées de Topographie. Et à l'heure actuelle, le rythme d'apurement est passé à 100.000 ha. de parcelles et d'attributions privatives par an.

b) le bled évolue très rapidement. Il ne faut pas croire au mythe des terres sans maître, il suffit de parcourir ces régions et de s'y arrêter pour s'en rendre compte. Il n'y a plus de terres vacantes dans le Centre et dans le Sud; même les terres non apurées sont pratiquement appropriées, sont la possession d'individus, possession pratique qu'ils défendront contre autrui. Et les procédures d'apurement foncier prennent de plus en plus l'allure de régularisation juridique de la possession.

Les **difficultés que rencontre l'apurement foncier sont des difficultés qui tiennent à l'homme**, car ces opérations ne se font pas sans le consentement des individus. Ces difficultés, c'est la méfiance des bédouins envers l'Etat et envers ses agents, méfiance instinctive lorsqu'ils voient arriver sur leurs terres des topographes et des instruments de topographie; c'est la crainte de se voir déposséder de leurs terres. Les exemples sont nombreux, encore

récemment, ces dernières semaines, de topographes qui ont été accueillis à coups de bâton et qui ont dû se retirer sous la menace, quelquefois en abandonnant les instruments.

Il faut arriver à convaincre ces gens que l'Etat ne s'intéresse à eux que dans leur intérêt, que bien loin de penser à les déposer, ses agents ne viennent que pour renforcer leurs droits, les concrétiser sur le terrain, les matérialiser par des titres et pour les garantir à l'égard des tiers. Il faut vaincre cette méfiance de terriens craintifs. Je me hâte de dire que si des accrochages se produisent encore, le climat moral est déjà en progrès et déjà bien meilleur qu'avant.

La naissance du paysannat

Jusqu'en 1935, l'Etat a donc estimé que la seule attribution de la terre était suffisante pour résoudre à la fois tous ces problèmes économiques et sociaux. A partir de 1935, après les crises mondiales qui ont suivi l'euphorie industrielle du 19^e siècle, les Gouvernements Français et Tunisien — comme d'ailleurs presque tous les gouvernements, c'est un phénomène mondial — se sont penchés davantage sur les questions sociales et sur les problèmes agricoles qui étaient passés à l'arrière-plan au siècle précédent.

En Tunisie, cette conjoncture a provoqué l'éclosion de la notion de Paysannat, notion encore vague, mais qui représente une prise de conscience des problèmes économiques et sociaux du bled. Malheureusement, la guerre de 1939 est venue interrompre les premières tentatives, et ce n'est que pendant la première décennie, de 1944 à maintenant, que l'Etat a pu poursuivre des expériences pour chercher des solutions valables et adaptées aux problèmes du Paysannat.

Ces tâtonnements, ces expériences diverses ont donné des résultats, des solutions; il s'en dégage une **doctrine concrète et bien assise sur des faits, sur des difficultés rencontrées et résolues**; il s'en dégage des moyens répondant à tous les besoins.

LE PROBLEME DE L'EAU

Je précise dès l'abord que je ne traiterai pas ici les questions de forages profonds et d'irrigation, car elles n'intéressent que des zones très limitées, fort intéressantes par leurs possibilités de cultures riches, intensives, mais qui constituent malheureusement des exceptions dans ces immenses régions qui nous occupent. Elles sont également spéciales par leur caractère technique très poussé. Sans sous-estimer l'intérêt évident de ces ressources en eau, je ne m'occupe ici que des points d'eau des puits, des citernes, des sources à aménager, des points d'eau qui sont indispensables à la vie dans ces régions. A la vie des humains, à celle des animaux et aussi à la vie des végétaux et des arbres qu'il faudra arroser les premières années.

Il y a eu depuis 10 ans une véritable **politique des points d'eau**.

De 1944 à 1954, près de 1.700 points d'eau ont été créés en Tunisie, représentant un investissement de 850 millions de francs pour l'ensemble du pays; pour le Centre et le Sud seulement, il y a eu 1.450 points d'eau pour 740 millions. Depuis quelques années, le rythme des investissements en cette matière est de 100 millions par an; cette année, les crédits affectés par la Direction du Plan s'élèveront à plus de 200 millions.

Cependant, l'Etat s'est aperçu rapidement que si l'on voulait développer encore ces créations, il fallait que les bénéficiaires s'y intéressent activement. Car l'on s'est rapidement aperçu que le volume des crédits nécessaires pour entretenir et réparer les points d'eau s'accroissait en fonction du nombre de ceux-ci; or, le budget ordinaire de la Régence, déjà mal équilibré, ne peut supporter cette charge croissante; à l'heure actuelle, le tiers environ des crédits neufs, des crédits d'investissement en cette matière passe en réparations, faute d'entretien par les usagers. Si cet état de fait persiste, un raisonnement très simple amène à conclure que dans quelques années, les dépenses de réparation et d'entretien s'étant accrues, on assistera à une véritable asphyxie qui empêchera de poursuivre cet équipement indispensable. Il faut donc trouver des solutions à cette question.

On a pensé à confier aux Conseils de Caïdat créés par les réformes de 1954, la charge de l'entretien normal de ces points d'eau par les habitants eux-mêmes. Lorsqu'on a défini le patrimoine de ces Conseils de Caïdat, les points d'eau publics y ont été inclus. Malheureusement, comme vous le savez, ces Conseils de Caïdat ont été une institution qui n'a pas fonctionné normalement.

Et cet embryon de solution, cette procédure à aspect communal n'a pas été appliquée.

La participation des populations

D'une manière générale, il est nécessaire, dès la construction des points d'eau, d'y intéresser les populations qui en profiteront. Et le meilleur moyen de les intéresser c'est de leur demander un effort, une participation en travail; l'on n'est jamais plus enclin à conserver une chose que lorsqu'on a peiné pour l'acquérir. Il faut demander aux futurs usagers d'effectuer les travaux qu'ils peuvent faire, les travaux de fouilles et ceux d'approvisionnement des chantiers en matériaux du cru, pierre, sable. La partie technique, la construction n'est pas de leur ressort et sera assurée par les agents des Travaux Publics ou du Génie Rural, par les entrepreneurs, les puisatiers, les techniciens.

Il serait également nécessaire de créer un esprit communal, il serait nécessaire que les gens se sentent responsables de ces ouvrages, qu'ils les entretiennent, qu'ils les curent, qu'ils fassent d'eux-mêmes tous les petits travaux sans lesquels ces ouvrages se dégraderont rapidement. Mais cet esprit communal ne sera obtenu d'une part que lorsque ces gens seront fixés définitivement sur leurs terres et, d'autre part et encore, que lorsqu'il y aura une autorité suffisante pour assurer cette discipline.

C'est dans cet esprit que l'an dernier le Ministre de l'Agriculture a adressé une circulaire aux Caïds en les invitant à obtenir cette participation des populations. Pour des raisons tenant à la période que nous venons de traverser, les Caïds n'ont peut-être pas pu s'en occuper, et ces prescriptions n'ont pas en général été appliquées. Cependant, cette méthode a été appliquée dans certaines régions, et les résultats sont encourageants. C'est la voie dans laquelle il faut persister; ainsi à Djerba, avec la participation des bénéficiaires, il a été possible de réaliser trois citernes avec un crédit qui était initialement destiné à n'en faire qu'une. A Tahouine également, six points d'eau ont été réalisés avec un crédit prévu pour trois citernes seulement.

L'aide de l'Etat aux points d'eau particuliers

Par ailleurs, l'Etat, conscient des besoins en eau de ces régions, a également orienté son action vers une aide aux points d'eau particuliers.

Un décret de 1952 permet d'attribuer des subventions pour recherche d'eau aux agriculteurs qui forent des puits. Cette subvention est de 20 % de la dépense lorsque la recherche est fructueuse et de 50 % dans les cas où cette recherche est infructueuse.

Dans le même sens, une nouvelle formule vient d'être lancée au cours de l'année 1954 : le Paysannat et le Service du Génie Rural ont envisagé une aide particulière à la construction de citernes individuelles ou collectives. Cette aide est parfaitement adaptée. Elle consiste en la fourniture des matériaux spéciaux que les gens ne sont pas en mesure d'acquérir et en la surveillance technique de la construction. Pour le surplus, les bénéficiaires effectuent les travaux de fouilles eux-mêmes et construisent eux-mêmes les citernes sous la surveillance des techniciens; les matériaux qui leur sont fournis : ciment, fer à béton, etc..., ne leur sont débloqués qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ainsi, dans ces deux cas, ce sont les bénéficiaires qui accomplissent eux-mêmes l'essentiel du travail, l'Etat n'apportant qu'une aide relativement minime.

Les difficultés qui viennent d'être signalées à propos de ce problème de l'eau sont donc des difficultés humaines : obtenir la participation des gens et obtenir la discipline nécessaire pour l'entretien de ces points d'eau et les petites réparations courantes : c'est une question d'éducation, de conversion.

LE PROBLEME DES PLANTATIONS

De même que pour la question de l'eau, je n'examinerai que le cas général, celui de la plantation extensive en culture sèche. Les périmètres irrigués avec des cultures intensives restent l'exception, par rapport aux immensités à mettre en valeur.

Les solutions à apporter à ce problème des plantations devaient

répondre à toutes les situations juridiques quelle que soit la nature des terres et que celle-ci soient apurées ou non.

Je classerai ces solutions en trois catégories :

« L'aide diffuse »

L'aide diffuse : Ce sont les moyens qui s'adressent à tous que l'Etat met à la disposition de tous les fellahs, quelle que soit la situation juridique de leur propriété. L'on peut classer dans cette rubrique :

a) les **distributions à prix réduit** de fournitures végétales, de souchets d'oliviers et d'arbres fruitiers divers.

L'Etat prend en charge les 2/3 du prix de ces fournitures et ne réclame à ses cessionnaires que le 1/3 restant. Ces distributions au départ étaient, il y a cinq ou six ans des distributions entièrement gratuites, mais on s'est rapidement aperçu que cette méthode laissait des déchets énormes, des 3/4 environ. On a donc estimé nécessaire de demander aux gens une participation de principe qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à ces distributions et à la plantation elle-même.

Les sommes qui leur sont actuellement réclamées sont extrêmement modiques : 5 francs pour un souchet d'olivier non raciné, de 10 à 30 francs pour les autres arbres fruitiers. Ceci encourage l'effort individuel des plantations, mais afin que cette aide de l'Etat bénéficie bien aux gens économiquement faibles qui doivent être aidés, ces distributions sont limitées :

— d'une part en ce qui concerne le nombre de souchets ou d'arbres attribués à chaque bénéficiaire;

— et, d'autre part, en ce qui concerne la qualité des bénéficiaires, ne peuvent en effet bénéficier de ces distributions que les agriculteurs ayant moins de 300 oliviers en rapport ou ne possédant pas de culture équivalente.

Ainsi, de 1944 à 1954 il a été distribué dans toute la Tunisie près de 1.800.000 souchets d'oliviers et près de 500.000 arbres fruitiers.

Je signale que cette aide de l'Etat va dans le même sens que l'apurement foncier; car le fellah qui plante matérialise sur le terrain sa possession et facilite ainsi la tâche d'apurement foncier.

b) dans cette aide diffuse se classe également la politique des points d'eau publics et les aides individuelles déjà signalées pour les points d'eau particuliers. En outre, l'Etat consent des **prêts gratuits de matériel d'arrosage**, de tonnes à eau, lorsque le nombre des agriculteurs ou la superficie des terres plantées sont suffisantes pour justifier l'emploi des matériels. Ceci constitue une aide intéressante pour l'arrosage des plantations;

c) l'aide diffuse comprend également les olivettes et les vergers pilotes, appelés également **vergers de démonstration**.

La formule est la suivante.

L'Etat passe une convention avec un agriculteur qui met à sa

disposition une parcelle de terre. Le propriétaire fournit la terre et le travail. L'Etat apporte ses fournitures végétales, les engrais et la direction technique.

Le but de ces olivettes et de ces vergers pilotes et de démonstration est de vulgariser les meilleures méthodes culturales, de fournir des exemples aux gens du bled;

d) c'est également pour vulgariser les méthodes culturales dans les campagnes que l'Etat a institué des **chantiers itinérants de taille et de greffage**.

Ceci permet à la fois la vulgarisation des meilleurs procédés en même temps que la formation d'une main-d'œuvre spécialisée. Cela a permis également la mise en valeur directe de certaines régions par le greffage d'oléastres qui deviennent des oliviers productifs. Depuis 1951, plus de 1.500 démonstrations ont été faites;

e) dans cette rubrique se classent également les diverses **pépinières et parcelles d'essais**, et également l'action des moniteurs et des Ingénieurs agricoles auprès des agriculteurs tunisiens.

Le développement du mouvement coopératif

Le mouvement coopératif dans le milieu agricole tunisien a démarré en 1945 grâce aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance. L'expérience a d'abord commencé dans le Nord en matière de céréaliculture. Le problème était relativement simple, car il s'agissait de cultures, connues par le fellah, que l'on voulait améliorer par une certaine mécanisation, et il s'agissait également de financement à court terme. Par la suite, l'expérience du Nord ayant donné d'excellents résultats, le mouvement s'est étendu au Cap-Bon, où il s'agissait d'aider les agriculteurs par des avances à moyen terme. Celles-ci ont permis d'équiper des puits avec des moto-pompes, de réaliser des canalisations d'irrigation et de développer les plantations elle-mêmes.

En 1949, cette expérience a été lancée dans les territoires du Centre. Il y a, à l'heure actuelle, près de 120 groupements coopératifs S.T.P. sur l'ensemble de la Tunisie et une quinzaine de groupements coopératifs de plantation dans le Centre et le Sud. Dans ces régions, ces groupements constituent des noyaux de mise en valeur et des noyaux de diffusion par l'exemple.

A la base de cette formule, il y a l'adhésion volontaire des intéressés. Ceux-ci se groupent et se reconnaissent solidaires les uns des autres pour les dettes qu'ils contractent. L'astuce de cette formule est de remplacer la garantie foncière trop imparfaite des adhérents par la solidarité collective de ceux-ci.

Au départ, il y a une Assemblée Générale constitutive à laquelle participent tous les futurs adhérents et au cours de laquelle ceux-ci élisent un Comité de Direction qui aura pour mission d'arrêter un plan de travail, le budget du Groupement et les emprunts qui lui seront consentis et pour lesquels il engage solidairement tous les adhérents. Cette formule a une double valeur humaine :

1° elle nécessite l'accord des intéressés et l'on ne fait rien sans eux, mais en même temps les agriculteurs sont encadrés techniquement et financièrement, car certains fonctionnaires sont membres de droit des Comités de Direction et ils apportent leur avis et leur compétence.

Sont membres de droit de ces Comités de Direction les Ingénieurs des Services Agricoles, les Ingénieurs du Génie Rural, le représentant local des S.T.P. et le Contrôleur des Contributions Directes;

2° ces groupements servent d'exemple : en même temps qu'ils permettent la mise en valeur de la région, ils montrent à tous les fellahs de cette région ce qu'il est possible de faire et comment le faire.

Au point de vue financement, l'on peut distinguer deux périodes : la période de démarrage pendant laquelle l'Etat fournit une aide assez considérable en subvention pour les travaux d'aménagement du sol et de plantation, et la période d'entretien pendant laquelle l'Etat, par le canal des S.T.P., ne fournit plus que des avances remboursables; même dans la première période, il est réclamé aux intéressés une participation active à l'œuvre que l'on réalise pour eux.

Lorsque les aménagements de base et la plantation elle-même sont achevés, l'Etat remet aux Groupements Coopératifs les améliorations faites sur leurs périmètres et, par la suite, chacun des adhérents doit travailler individuellement son lot et bénéficie du crédit individuel, garanti par la solidarité collective de ses camarades.

Cette mise en valeur par groupements coopératifs est très axée vers l'individu, cependant ces expériences ont fait l'objet de critiques :

Le système était trop collectiviste pendant la première phase. Le travail était trop mécanisé. Le procédé était trop coûteux et l'œuvre réalisée était trop parfaite et n'était pas à la portée de tous les fellahs.

A la critique du collectivisme trop accentué, je répondrai que l'orientation nouvelle est, au contraire, axée dès le départ vers l'individu et vers l'effort de l'individu.

A la critique de la mécanisation, je répondrai qu'il est maintenant reconnu qu'il est inutile de doter ces groupements de matériel mécanique d'une manière définitive et qu'il suffit de faire appel pour les gros travaux du début à un entrepreneur possédant du matériel mécanique, en l'occurrence à la Caisse Centrale des S.T.P. et à ses groupes mobiles de travail.

A la critique du coût trop élevé de ces premières réalisations, je répondrai que les premières expériences sont toujours coûteuses, mais qu'il n'en est pas de même par la suite; ainsi, le dernier groupement coopératif récemment monté dans la région de Sbiba ne recevra que 7 % du coût total de la mise en valeur en subvention.

Il faut également observer que dans certains cas, la mise en va-

leur nécessité des opérations coûteuses, tel que l'arrachage du jujubier dont le prix peut atteindre 40.000 francs/ha.

Ce mouvement coopératif a actuellement bien démarré dans les milieux tunisiens. **Le mouvement est lancé. Il faut multiplier ces noyaux de mise en valeur**, car il ont une très grande utilité au point de vue « rayonnement » et sont autant d'exemples qui permettront de convaincre les fellahs.

En examinant ces solutions aux plantations, ces expériences, l'on retrouve toujours **les mêmes difficultés, les difficultés humaines**. Les moyens techniques et financiers sont connus et acquis. La coordination des administrations est également assurée. Il s'agit donc de convaincre les populations, d'obtenir leur adhésion, car c'est là le point de départ de toute cette action paysannale.

Autre difficulté humaine : les gens auxquels on s'adresse vivent actuellement dans la misère, et il faudra les aider certaines années à se nourrir, à subsister jusqu'à ce que les plantations entrent en rapport. Il faudra donc envisager des prêts de subsistance. Par ailleurs, si par des plantations, on les fixe au sol, il ne faut pas oublier que ces populations sont éminemment pastorales, et il faudra prévoir corrélativement une organisation en faveur de l'élevage permettant aux troupeaux de rester sur place.

Autre difficulté humaine encore : non seulement il faut convaincre les gens pour obtenir leur adhésion, mais encore à l'intérieur même de ces groupements, il y a une action d'éducation à poursuivre, car ce n'est pas sans difficulté que les adhérents se soumettent à la discipline qu'impose la mise en valeur.

Le développement du crédit agricole

Le crédit agricole figure dans mon exposé en troisième lieu, car l'ouverture du crédit agricole au fellah dans ces régions est un événement extrêmement récent. Il date du 11 juin 1954.

Un décret de cette date permet en effet aux détenteurs de terres habous ou collectives déjà apurées de bénéficier du crédit. L'Etat s'est enfin décidé à rompre le cercle vicieux signalé à propos des solutions au problème foncier. J'ai dit tout à l'heure que l'apurement foncier dans tous les cas aboutit à mettre les gens à la tête de propriétés dont ils ne sont que propriétaires en puissance jusqu'à ce qu'ils aient rempli les conditions communes qui leur sont imposées — celles de mettre en valeur.

N'étant pas propriétaires parfaits, ces propriétaires en puissance ne pouvaient pas obtenir de crédit; sans crédit agricole, ils ne pouvaient pas mettre en valeur; sans mise en valeur ils ne pouvaient pas obtenir un titre de propriété parfait qui leur aurait ouvert l'accès au crédit. L'Etat s'est donc enfin décidé à rompre ce cercle vicieux et à courir un risque. La Caisse Foncière, sollicitée par le Service Foncier, a accepté de se contenter comme garantie de ses prêts, de ces titres imparfaits. Le risque couru n'est pas tellement grand, puisque aussi bien les prêts ne sont accordés qu'après une enquête agricole et une enquête de solvabilité, et qu'ils sont débouqués par tranches successives après exécution des travaux.

Par ailleurs, les titres délivrés par l'Administration après l'apurement foncier paraissent présenter autant de garantie, sinon plus, que bien des titres arabes dont se contente la Caisse Foncière.

Ce crédit agricole permet d'attribuer des prêts à long terme pour plantations arbustives remboursables entre la 13^e et la 25^e année. Les débiteurs bénéficient également de l'aide diffuse et de l'exemple fourni par les noyaux coopératifs. Ce crédit agricole donne toute sa valeur et toute son utilité à l'œuvre d'apurement foncier, déjà réalisée.

Le texte prévoyant l'ouverture de ces crédits agricoles datant seulement du 11 juin 1954, les premiers prêts viennent seulement d'être consentis. Cette formule ne fait que démarrer.

LE PROBLEME DE L'ELEVAGE

Jusqu'à ce que la physionomie de ces régions soit transformée par les plantations, le troupeau restera le capital essentiel du pasteur. Or, ce capital est soumis à des variations énormes. Une année sèche peut occasionner des hécatombes, ainsi l'effectif du cheptel ovin de la région du Centre et du Sud est tombé de 3.300.000 têtes en 1938 à 1.400.000 têtes en 1939.

En outre, les pasteurs ont un esprit fataliste et imprévoyant et ils n'aiment pas se défaire de ce capital; ils n'aiment pas vendre leurs bêtes.

Par ailleurs, l'effort de plantation se heurte aux troupeaux, car ceux-ci ne peuvent pas vivre sur les terres que l'on a plantées, et les jeunes arbres seraient vite broutés et saccagés.

Le troupeau est transhumant et l'agriculteur doit être fixe. L'agriculteur doit être discipliné et l'éleveur a des habitudes anarchiques.

La fixation au sol

Les solutions envisagées doivent à la fois permettre d'amortir ces pertes énormes et périodiques qui affectent, dès que survient la sécheresse, le capital tunisien; elles doivent permettre en même temps de fixer les populations en nourrissant leur bétail sur place. **L'œuvre est difficile, car il s'agit rien moins que de transformer la mentalité et le mode de vie du pasteur.** Les solutions sont multiples :

— constituer des **réserves par ensilage** soit en terre soit par méthode aérienne « Frigeri », car en année favorable il se perd énormément d'herbe dans ces régions du Centre;

— constituer des réserves sur pied en faisant des **pépinières de cactus**, et notamment de cactus inerme. Ceux-ci constituent un aliment d'appoint qui présente également l'avantage de contenir une réserve acquise.

L'Etat a constitué des pépinières de cactus et distribue gratuitement des raquettes aux fellahs qui veulent en planter.

— organiser l'exploitation rationnelle des pâturages par la méthode de mise en défense et des **rotations de parcours**, et mettre fin à une exploitation anarchique qui ne laisse même pas le temps aux herbes de repousser. Ceci consiste à défendre contre le troupeau par des clôtures sérieuses des zones entières où le pâturage reste à l'abri des dents du troupeau et peut se régénérer, fructifier et se reproduire. Cette solution a été appliquée et a donné des résultats valables en Australie et au Maroc.

Une expérience avait été tentée dans la région de Ben-Gardane, où une parcelle de 100 ha. avait été enclose, mais la clôture s'étant avérée insuffisante, les pasteurs y font pénétrer leurs troupeaux bien qu'ils disposent, comme je l'ai signalé au début, de plus de 1.500.000 ha. de parcours ! !

Cette expérience, n'ayant pas été concluante, a été reprise dans la région de Sidi-Toui, où 500 ha. ont été mis en défense très sérieusement et dans la région de Mélaoui, où 600 ha. ont été clôturés contre les troupeaux. La difficulté, là comme ailleurs, est de convaincre les gens de l'utilité de ces réserves et de cette pratique des rotations des parcours; de changer leur mentalité et de les habituer à une discipline nécessaire.

Une nouvelle formule d'aménagement en faveur du bétail va être tentée prochainement sur les pentes de djebel entre Gafsa et Sidi-bou-Zid; elle associe la pratique des rotations des parcours préalablement mis en défens à des ouvrages de défense et de restauration des sols. Sur des pentes qui n'ont pas de vocation arboricole ni céréalière, des tabias en courbes de niveau seront créées pour retenir les terres et les eaux de pluies; elles seront plantées en cactus inermes et entre ces tabias des zones entières seront ainsi mises en défense et pourront par la suite entrer en rotation.

La transhumance

L'Etat, puisqu'il veut fixer les gens et les encourager à mettre leurs terres en valeur par les plantations, a été amené à **organiser la transhumance, mais l'organiser en la freinant**. Les axes de transhumance sont des réserves alimentaires pour éviter les hécatombes des mauvaises années, pour maintenir les troupeaux en bon état pendant les années normales, et pour convaincre les pasteurs de l'utilité de ces méthodes d'alimentation.

Cette organisation comprend 7 à 8 gros magasins régionaux de stockage fourrager à Gafsa, Kairouan, Kasserine, Tadjerouine, Sidi-bou-Zid, Gabès, etc... Les magasins de Gabès et de Kairouan sont en cours de construction. A partir de ces magasins et sur les axes de transhumance seront installés des gîtes d'étape pour le troupeau servant en même temps de centres de distribution de ces réserves fourragères.

L'axe de Kairouan-Sbikha-Pont-du-Fahs est en cours d'aménagement et quatre centres ont déjà été réalisés. Ces centres de distribution comprennent un point d'eau, une pépinière de cactus, un enclos abrité d'arbres dans lequel seront effectuées les distributions du fourrage, et une baraque de gardien.

Dans les débuts afin de convaincre les pasteurs de l'utilité de cette alimentation artificielle, il est envisagé de vendre ces fourrages à prix réduit; en effet, les bédouins ne sont pas encore habitués à dépenser de l'argent pour alimenter leurs bêtes. Par la suite, la subvention de l'Etat ira en s'amenuisant et on arrivera à vendre ces fourrages à leur prix de revient.

La gestion de cet organisme, magasins et centres de distribution est assurée par les S.T.P., seules adaptées par leur organisation commerciale.

Cette organisation de la transhumance présente des avantages multiples. Elle sera immédiatement utilisable en cas de disette sérieuse et permettra d'éviter les pertes énormes du troupeau, en mettant à la disposition des fellahs des fourrages, elle leur permettra de rester sur place; elle permettra d'assurer un écoulement aux fourrages produits dans le Nord de la Tunisie et peut-être également ces centres de distribution deviendront-ils par la suite des centres actifs de commercialisation du bétail.

Mais là plus qu'ailleurs, il s'agit de diffuser les nouvelles méthodes, il s'agit d'éduquer les gens, de les discipliner, car là plus qu'ailleurs rien n'est possible sans l'adhésion des bénéficiaires. Ce sera une œuvre de longue haleine, car je le répète, il s'agit de transformer la mentalité et les habitudes du pasteur.

En faveur de l'élevage, nous retrouvons la politique des points d'eau sur les axes de transhumance et également dans les zones de parcours dont certaines parties trop éloignées des points d'abreuvement, ne pouvaient être normalement exploitées.

L'AMÉLIORATION DES CULTURES TRADITIONNELLES :

LES CÉRÉALES

Toutes les terres ne sont pas favorables aux plantations arborescentes. Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir une certaine harmonie entre l'arbre et le troupeau et les ressources céréalières. Il faut donc maintenir les céréales traditionnelles et les améliorer dans toute la mesure du possible. Ceci peut se faire par la distribution de **semences sélectionnées** — semences COSEM — lors des prêts de semence consentis par les S.T.P. On peut améliorer les façons de culture par du matériel plus adapté : remplacer l'araire en bois par les charrues en fer légères — ce matériel est d'ailleurs presque totalement adopté par les fellahs du Centre et du Sud. Mais l'amélioration la plus sensible consiste dans l'**utilisation des eaux de crue** des oueds.

Ces eaux, assez abondantes au moment des crues et qui ont un effet normalement destructeur, sont freinées par des barrages et sont ensuite épandues sur des terres où elles s'infiltreront et bénéficieront aux cultures. Ces ouvrages de dérivation et d'épandage des eaux de crue sont réalisés par le Service du Génie Rural; ils luttent à la fois contre l'érosion et permettent l'utilisation des eaux et par là l'amélioration des rendements des céréales.

Les améliorations apportées sont immédiatement appréciables. Lorsque les crues se succèdent aux bons moments, elles permettent des récoltes remarquables; ainsi, en 1949, sur un périmètre d'épandage dans la région de Gafsa, on a pu voir des blés ayant des tiges de 2 mètres de haut et un seul grain donner naissance à 47 tiges.

Lorsque les crues sont irrégulières, mal placées ou insuffisantes, elles permettent quand même une récolte supérieure aux régions avoisinantes et de toute manière, soit par les chaumes, soit par la végétation spontanée, elles sont d'une grande utilité pour le troupeau; on a, en effet, constaté que les troupeaux de ces régions ne transhument plus et trouvent à se nourrir suffisamment sur place.

Il existe actuellement une vingtaine d'ouvrages qui assurent l'épandage des eaux de crue sur plus de 20.000 ha. Ces ouvrages d'épandage d'eau de crue sont créés et exploités dans le cadre de groupements coopératifs S.T.P. dont le fonctionnement est le même que celui des groupements coopératifs de plantation examinés plus haut. Pour le financement de ces ouvrages, la moitié du coût de la construction est prise en subvention par l'Etat, l'autre moitié est financée par des avances remboursables de la Caisse Centrale des S.T.P., avances remboursables qui sont garanties par la solidarité collective des adhérents du groupement. Mais là, comme pour les plantations, on demande aux bénéficiaires une participation importante en travail au moment de la construction et surtout pour leur entretien ultérieur.

A titre indicatif, le coût moyen des ouvrages réalisés s'établit à 6.000 f./ha.

Pour le remboursement des avances consenties par les S.T.P., celui-ci se fait en nature et non pas en argent, dont les adhérents sont très souvent démunis; c'est au moment de la récolte et selon l'importance de celle-ci que le Comité de Direction du Groupement fixe le quota de remboursement à l'ha. en quintaux de céréales.

Mais là également, on se heurte à la méfiance des agriculteurs de ces régions : des projets très nombreux existent qui pourraient aisément quintupler la superficie bénéficiant actuellement de ces épandages si l'on arrivait à convaincre les gens de leur intérêt. Il est souvent difficile d'obtenir leur accord et leur adhésion de même que l'on rencontre des difficultés pour obtenir d'eux la discipline d'entretien, particulièrement nécessaire dans une œuvre collective.

**LA MISE EN VALEUR DU CENTRE ET DU SUD
EST UN PROBLEME COMPLEXE :
LES SOLUTIONS FORMENT UN TOUT COHERENT
ET SOUVENT INDIVISIBLE**

Voici donc fait le tour de toutes ces solutions. Elles se complètent, se recourent et forment un tout cohérent. Elles représentent

des efforts conjugués pour résoudre ces divers problèmes et pour essayer de transformer la physionomie de ces régions et de modifier leur économie trop instable.

J'ai passé volontairement sous silence les questions intéressant les périmètres irrigués et j'ai déjà dit que par rapport aux immensités du Sud et du Centre, ces périmètres ne constituent que des exceptions.

Ces solutions coordonnées doivent permettre de **transformer l'économie instable à caractère pastoral de ces régions en une économie stable à base de propriété individuelle et d'agriculture équilibrée entre l'arbre, les céréales et le troupeau.**

Les résultats et les réalisations sont déjà sensibles, mais c'est une **œuvre de longue haleine**. Ces solutions sont le fruit de l'expérience. Un gros effort a déjà été fait en silence; il était ignoré. Je pense que ceux qui s'y sont consacrés peuvent déjà être fiers des résultats obtenus, et il faut leur rendre l'hommage qui leur est dû, que leur nom soit connu, comme celui du général Saadallah, ou d'autres plus récents, ou qu'il s'agisse de ceux qui ont réalisé cette œuvre dans le bled et résolu ces difficultés, tels que les Ingénieurs des Services Agricoles, les Ingénieurs du Génie Rural et les agents des S.T.P.

Je n'aurai pas la prétention de dire que seules les solutions exposées sont valables. En Algérie et au Maroc, d'autres formules ont été employées et le Paysannat des deux territoires nous présente d'utiles expériences et de belles réalisations : les solutions tunisiennes ont pour leur part des caractères particuliers, elles sont le fruit de l'expérience, et une doctrine s'est dégagée qui correspond aux besoins propres de la Régence.

L'organisation administrative, les cadres techniques existent pour appliquer ces solutions, mais dans la mesure où l'on entrera résolument dans la voie des réalisations, il faudra envisager de renforcer ces cadres qui sont d'ores et déjà insuffisants.

En 1944, il y avait en Tunisie quatre Ingénieurs des Services Agricoles; ils sont maintenant vingt-trois, et ce n'est pas assez.

Il y avait en 1944 un Ingénieur du Génie Rural; il y a actuellement quinze agents, qui ne suffisent pas à la tâche.

Il y a 74 moniteurs agricoles, alors qu'il faudrait toucher et convertir tous les fellahs.

Il faudra donc recruter de nouveaux techniciens, mais également équiper ceux qui existent déjà de façon à rendre leur tâche plus aisée, car il n'est pas rare de voir des ingénieurs dans l'Intérieur sans moyen de locomotion; il faudrait également que ces techniciens soient secondés afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur tâche de conseiller, de prospecteur, de directeur technique, et je dirai même de directeur de conscience des fellahs. Dans certains cas, il serait également nécessaire de convaincre ces agents de leur rôle éminemment social, de leur véritable apostolat.

Si tous ces éléments existent, il n'est que de les mettre en œuvre, me direz-vous; ceci est affaire de Gouvernement; il serait souhaitable qu'une ligne de conduite soit adoptée, que l'on s'y tienne et qu'après avoir adopté un cadre d'action, l'on mobilise les moyens administratifs et techniques et qu'on les double, que l'on mobilise les autorités locales en leur fixant avec précision leur rôle, que l'on mobilise les forces vives du pays.

Pour conclure il faut se **pénétrer de l'idée que l'on ne fait rien en agriculture sans les hommes**, sans les agriculteurs, sans les fellahs, sans les paysans. Qu'on ne peut rien faire sans l'accord des individus, sans avoir suscité leur intérêt, sans avoir remué leur apathie.

Je m'élève, pour ma part, contre la pratique de l'Etat, qui fait des cadeaux, et contre l'habitude que certains ont déjà prise dans le bled de tout attendre de l'Etat, sans contre-partie.

On ne fait rien de durable sans l'adhésion et sans la participation des hommes.

« Aides-toi et l'Etat t'aidera ». L'Etat est prêt à aider tous les gens de bonne volonté, mais la principale difficulté est de convaincre les gens de leur intérêt, de vaincre leur méfiance de terriens, leur psychologie de pasteurs imprévoyants, leurs habitudes ancestrales et obtenir d'eux effort et discipline.

Sans cette adhésion, sans cette participation, les plans resteront lettre morte, car s'il est relativement facile de faire un plan en partant de données techniques, la difficulté restera toujours de faire rentrer les gens dans ce plan, car il ne s'agit pas en l'occurrence de construire un barrage ou une maison, s'il s'agit d'utiliser des hommes.

Le **problème est donc essentiellement humain, et il y a un travail énorme de pénétration dans les esprits à accomplir**. Je ne pense pas pour ma part que la création de Caisses Spéciales, de Commissariats, d'Offices ou d'Organismes administratifs nouveaux puisse résoudre à elle seule le problème. Ce problème de la mise en valeur est trop vaste; il couvre les 2/3 de la Tunisie, et il ne serait pas souhaitable d'arriver à un cloisonnement entre des organismes divers qui détournerait crédits et techniciens au détriment de l'ensemble.

Pour réaliser cette pénétration des esprits — déjà sensible mais intime par rapport à ce qu'elle devrait être — tous les moyens doivent être mis en œuvre : diffusion par les journaux, par des brochures, par la radio, par le cinéma éducatif.

Pour terminer, je souligne que depuis 10 ans un chemin appréciable a été parcouru et que des solutions humaines et adaptées se sont effectivement dégagées. J'ai essayé de présenter une synthèse des moyens qui doivent permettre de résoudre d'une manière cohérente tous les problèmes de la mise en valeur de ces régions et qui doivent permettre de gagner la lutte de vitesse entre la démographie et la production.

Les investissements qui seront consentis pour cette œuvre seront à coup sûr beaucoup plus rentables que les aumônes déguisées de l'État. Cette rentabilité n'est pas purement financière, mais économique et sociale.

Rien ne se faisant sans les hommes en cette matière, il nous faut l'adhésion rapide de la masse des Tunisiens du bled.

A cet égard, je pense qu'il serait utile et efficace d'associer largement aux efforts de l'Administration, ceux des Tunisiens qui tiennent les leviers de l'opinion, afin d'obtenir cette adhésion parfaite des fellahs et des bédouins et d'accélérer la réussite de cette œuvre économique et humaine dans une concorde retrouvée

Gérard CUNY,

Administrateur de la France d'Outre-Mer

Chef du Service du Paysannat.